



## Démission lors d'un congés maternité ou parental

Par **audreylecat\_old**, le **20/06/2007** à **17:31**

Bonjour,

Je suis actuellement en congés maternité jusqu'au 1er Juillet 2007.

J'ai posé un congés parental d'éducation pour 6 mois puisque c'est un premier enfant et que je ne suis indemnisée que 6 mois par la CAF.

Je ne souhaite pas réintégrer mon entreprise pour divers raisons.

Est-il possible de poser sa démission pendant son congés maternité ?

Est-il possible de poser sa démission pendant son congés parental d'éducation ?

Si oui, existe-t-il une lettre type ?

Merci beaucoup

Bonne journée.

Audrey

Par **floriane106**, le **28/06/2007** à **17:41**

Bonjour,

je vous conseille de démissionner à la fin de votre congé parental. Sachez que vous n'avez pas de préavis à effectuer et que si vous ne souhaitez pas faire de lettre type à votre employeur, vous pouvez tout simplement ne pas vous présenter le jour de votre embauche normale. cela étant, je vous conseille tout de même d'écrire une lettre de démission; lettre que vous trouverez facilement sur internet en tapant sur google par exemple lettre de démission